

AGF, CDC, ELF Aquitaine ;

- 101 300 m² de bureaux à usage privé ;
- 22 000 m² d'espaces verts (esplanade Charles de Gaulle) ;
- 37 000 m² de grands équipements d'animation publics et privés à caractères culturels et sportifs (bibliothèque municipale, patinoire, bowling...)
- 3900 places de stationnement regroupées essentiellement dans quatre grands parcs de stationnement : "Front du Médoc", "8 mai 1945", "Centre Commercial" et "Hôtel de la CUB".

La fonction résidentielle est donc assez réduite et réservée surtout aux couches sociales supérieures. Actuellement, le quartier souffre de différents inconvénients :(9)

- un isolement vis à vis du centre ancien lié au surdimensionnement des voies de contournement et à la hauteur de la dalle;
- un nombre insuffisant d'accès piétonniers à la dalle et par ailleurs mal repérables;
- une difficulté de repérage pour le piéton et pour l'automobiliste liée à l'insuffisance de la signalétique;
- un manque d'animation de la dalle.

5. Cergy-Préfecture

Cergy-Préfecture constitue le centre principal de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Il s'inscrit dans un rectangle de 1000 mètres sur 600, délimité au sud-est par le boulevard de l'Hautil, au nord-ouest par le boulevard de Port, au nord-est par l'autoroute A15 et à l'ouest par le parc de la préfecture.

La mission d'aménagement, créée en juillet 1966 et présidée par Bernard Hirsch adopta, dans ses premières études⁽¹⁰⁾, un principe de bipolarité : la ville nouvelle devait compter deux centres, éloignés de trois kilomètres et comportant chacun un ensemble complet d'activités urbaines. Cergy-Puiseux (devenu ensuite Cergy-Saint-Christophe) devait être la clef de voûte de l'urbanisation globale de la ville, mais serait réalisé ultérieurement. Le centre préfecture, devant compter des dimensions plus modestes, a été le premier construit. Cette conception bipolaire a été déterminée par plusieurs éléments :

La localisation de la préfecture (premier édifice construit) ne pouvait pas être remise en cause. En effet, les difficultés inhérentes à la maîtrise foncière (parcellaire très fragmenté) ont conduit le ministère de l'intérieur à acquérir un terrain auprès du ministère des armées, avec qui il était plus facile de traiter.

De plus, la préfecture a été pendant de longs mois la seule réalisation effective de la ville nouvelle, et il était logique de penser que les premières constructions devaient s'organiser dans ses environs immédiats. Le souci des aménageurs d'offrir aux habitants, dès leur arrivée, des équipements en nombre et de qualité suffisante, les a obligés ainsi à concevoir, à proximité de la préfecture, un ensemble d'une certaine importance qui constituera le premier centre urbain. Mais, le centre de la préfecture est destiné à répondre aux besoins immédiats de la population. Le centre de Puiseux, dont la programmation n'est pas définie précisément, devra répondre aux besoins de la population en 1985 et devra être de taille nettement plus importante.

Très rapidement, cependant, cette conception hiérarchisée, faisant du centre de la préfecture un centre relativement modeste, doit être abandonnée. Tel qu'il est envisagé au départ, ce centre doit desservir une population d'environ 100 000 habitants (populations de Pontoise, de Cergy et du quartier de la préfecture). Dans ces conditions, son équipement commercial était particulièrement vulnérable : les dimensions, nécessairement moyennes de ce dernier n'interdisaient pas à un promoteur d'installer un centre commercial concurrent à proximité de Pontoise, d'autant plus que la mission d'aménagement ne pouvait exercer un contrôle des implantations commerciales que dans un rayon limité (8 kilomètres autour de la préfecture). Un centre de ce type pouvait compromettre les chances de réussite de la ville nouvelle. Afin de dissuader toute concurrence éventuelle, la mission d'aménagement eut l'idée de donner au centre commercial de la

préfecture une taille et une vocation régionales. Une nouvelle solution a ainsi été envisagée :

- le centre de Puiseux sera un centre d'affaires dont la programmation demeure lointaine.
- Le centre de la préfecture devient le centre principal de la ville nouvelle et acquiert une vocation régionale à caractère administratif, commercial et culturel.

Dès 1967, par conséquent, la réalisation du centre de Puiseux est reportée à une date indéterminée (1980 ?) et tous les efforts se concentrent sur la centre de la préfecture, qui, pendant les dix premières années de la ville nouvelle, représente un centre principal et unique.

La mission d'aménagement (11), confia l'aménagement du centre de la préfecture à Clément-Noël Douady qui imagina un centre linéaire divisé en trois "mailles" : une maille haute située contre l'autoroute, une maille basse de la préfecture à l'Oise, et une maille centrale où la priorité est donnée au piéton . Un consensus s'est établi très facilement dès l'origine entre les divers responsables de la mission d'aménagement en ce qui concerne les déplacements piétonniers. Les piétons doivent circuler sur des chemins en remblai, sorte de "digues" entièrement séparés des voies automobiles (en tranchée).

En 1968, le projet de Douady fut remis en cause par Claude Vasconi et Georges Pencreac'h qui établirent un contre projet. Leur programme, beaucoup plus ambitieux, prévoyant notamment une circulation piétonnière à



La Grand' Place

plusieurs niveaux, emporta l'adhésion de la majorité. Cependant, le quartier a été dédensifié par rapport à ce projet : les bâtiments sont de hauteur plus faible. La dalle prévue n'a pas été réalisée sur toute la surface par volonté de garder une partie au niveau du sol naturel.

Cergy-Préfecture forme aujourd'hui un ensemble assez compact où sont cumulées les fonctions et les services d'un chef lieu de département et d'un centre ville : administratifs avec la préfecture du Val d'Oise, commerciaux avec le centre commercial des Trois Fontaines, culturels avec l'école nationale d'arts et le centre culturel. La fonction résidentielle est également présente : environ 8000 logements ont été réalisés depuis 1968.

La dalle compte aujourd'hui 18,5 hectares. Reliée aux quartiers environnants par des passerelles, elle permet un cheminement continu des piétons et des cyclistes. De plus, l'organisation des constructions, de faible hauteur, autour de rues, de places et de petits squares, respecte l'échelle humaine et contribue au bien-être du piéton.

Cependant, différents problèmes apparaissent, liés à la présence de la dalle. Parmi les plus importants, on peut citer :

- L'effet muraille provoqué par la différence de niveaux à certains endroits;
- la tendance au passage par le dessous de la dalle de la part des piétons car les trajets y sont plus courts. Or, il s'agit d'un espace peu sécurisant;
- la mauvaise compréhension du quartier;
- l'insuffisance de la mise en valeur des liens entre le dessus et le dessous de la dalle.

b. Le quartier Mériadeck

Le plan masse initial (1955), très semblable à celui de La Part-Dieu, a là aussi subi des modifications radicales, sous l'impulsion de problèmes économiques (liés à l'importance des travaux de viabilisation) et de la promotion de Bordeaux en tant que métropole d'équilibre en 1963. La nature même du quartier est totalement modifiée. On passe d'un quartier d'habitation à un programme beaucoup plus ambitieux, nouveau centre tertiaire comportant de très nombreux services administratifs. Jacques Chaban-Delmas affirme en 1964 :

"Nous avons modifié notre plan initial, un plan timide, modeste, presque banal. Nous voulons finalement changer la nature de ce quartier, en faire une locomotive de la métropole d'équilibre".

A cette transformation du contenu a correspondu un changement de parti urbanistique avec l'adoption d'un urbanisme de dalle. Mériadeck devient alors une des opérations les plus ambitieuses de France, comme La Part-Dieu à Lyon.

Il existe donc, incontestablement, un parallélisme entre le choix urbanistique de la dalle et la promotion d'un quartier, démontrant ainsi le caractère très prestigieux (image de modernité et de dynamisme) de l'urbanisme de dalle.

Le cas du centre ville de Bobigny peut aussi servir d'exemple dans la mesure où il y a eu une correspondance entre le choix de la dalle comme parti urbanistique et l'accès de la commune au rang de chef-lieu de la Seine Saint Denis en 1964.

Cergy-Préfecture, centre ville de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise a également connu, par rapport au plan initial, des modifications radicales, significatives d'une ambition urbanistique.

3. Le cas de Cergy-Préfecture

Les premières études⁽¹⁹⁾ menées par l'IAURP (1966) font de ce centre un ensemble de taille moyenne, destiné principalement à satisfaire aux

besoins de la population locale. Dans cette perspective, le centre urbain se trouve localisé au centre géographique du quartier de la préfecture, au coeur des zones résidentielles qu'il faut nécessairement traverser pour atteindre les équipements du centre. Dès 1967, cette conception n'est plus adaptée à la vocation régionale du centre.

Clément-Noël Douady démontra l'incohérence de ce parti : en effet, un centre engendrant des flux automobiles importants, il était indispensable de prévoir une large voirie et de vastes parcs de stationnement. Or, ceux-ci, s'ils étaient disposés au sol, occuperaient une couronne d'environ 300 mètres entre le centre et les quartiers d'habitation. La solution souterraine ne pouvant être envisagée pour des raisons de coût, on imagina de réaliser un centre sur dalle permettant d'accueillir les parcs de stationnement. Cette idée, émise par Clément-Noël Douady, fut tout d'abord repoussée.

Le deuxième problème était celui de la position centrale de l'hypercentre à l'intérieur du quartier. En effet, Cergy-Préfecture devait prendre une dimension régionale, attirant une population qui arriverait pour l'essentiel par l'autoroute. Or, dans le premier projet, le trafic automobile devait traverser des quartiers d'habitation pour parvenir au centre. Il s'agissait également de rendre possible l'installation d'un grand magasin.

A partir de ces données, Clément-Noël Douady, en 1967, étudia un nouveau parti d'aménagement : le grand magasin devait se situer le plus près possible de l'autoroute A 15, et la gare entre la préfecture et le centre commercial. Le véritable coeur de ville se trouve tout autour de la gare.

Le centre prend ainsi la forme d'un rectangle allongé où sont délimités trois ensembles appelés "mailles".

- la maille haute, située contre l'autoroute, donne la priorité à l'automobile ;
- la maille centrale est davantage le domaine du piéton : les rues sont en tranchée et les parcs de stationnement sont couverts ;
- la maille basse se situe entre la préfecture et l'Oise : un parc devra être aménagé à l'emplacement primitif de la gare.

Ce parti linéaire, sans grande originalité, était peu coûteux et facile à réaliser. Néanmoins, il fut remis en cause pour des raisons techniques (mailles trop petites) et surtout parce que la conception du centre commercial a été entièrement modifiée du fait de l'accès de Cergy-préfecture au rang de centre

principal. Le parti définitif, élaboré par Claude Vasconi et Georges Pencreac'h prévoit un centre commercial régional, comprenant deux grands magasins et un magasin populaire, reliés par un mall couvert et disposés perpendiculairement à l'autoroute A 15. L'ensemble débouche sur la place de la préfecture par l'intermédiaire d'un complexe culturel et de loisirs. Ce contre projet, élaboré sur dalle, devait répondre à la nouvelle vocation de Cergy-Préfecture : un centre principal de dimension régionale. Claude Vasconi, cité par B.Hirsch,

"trouvait que le projet de Douady manquait de souffle et d'ambition. Le centre d'une des cinq villes nouvelles de la région parisienne méritait que l'on fasse preuve de plus d'audace et que l'on exprime l'esprit d'architecture de la seconde moitié du vingtième siècle."

Le contre projet de Vasconi et Pencreac'h (juin 1968), est beaucoup plus ambitieux. Le centre s'inscrit dans un rectangle. La densité est assez forte et les différentes fonctions urbaines sont étroitement intégrées. Les piétons circulent à plusieurs niveaux différents.

Malgré les réticences de B. Hirsch, cette proposition emporta la décision finale. Paul Delouvrier déclara (cité par B.Hirsch) :

"Voilà un vrai centre de ville nouvelle. C'est cela qu'il faut réaliser. Les autres projets ne sont pas à l'échelle. Ayez un peu d'ambition !"

Cette exclamation de Paul Delouvrier montre bien qu'un centre de ville nouvelle, de dimension régionale, devait adopter un urbanisme à l'échelle de sa fonction. L'urbanisme de dalle a aussi permis à Cergy-Préfecture, par les possibilités de densification qu'il offrait, de s'affirmer dans son rôle de centre principal.